

DEBITS DE BOISSONS, RESTAURANTS, A EMPORTER

PERMIS D'EXPLOITATION

OUVERTURE OU REPRISE D'UN ETABLISSEMENT

Obligatoire pour obtenir la licence

Réservé aux stagiaires justifiant de 10 ans d'expérience professionnelle comme exploitant

Agrement du Ministère de l'Intérieur NOR IOC D 1121952 A (nouvelle réglementation en date du 10 août 2011)

ANIMATEURS

- Spécialisés dans le secteur des CHR.D.

METHODE

- Enseignements théoriques les 2/3 du temps.
Enseignements pratiques : mise en situation, analyse de cas, jeux de rôle, évaluation des connaissances.

SESSIONS

www.umihformation.fr

TARIF / PERSONNE

270€ HT / 324€ TTC

PUBLIC ET OBJECTIFS : cette formation s'adresse, depuis le 2 avril 2007, à tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons (licence II, III et IV) et, depuis le 1er avril 2009, à toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la licence « restaurant ».

La formation permet de maîtriser l'exploitation spécifique d'un débit de boissons en sensibilisant et en responsabilisant les exploitants aux obligations particulières liées à la vente d'alcool. Les participants acquièrent ainsi une connaissance des dispositions relatives à la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique, la législation sur les stupéfiants, la revente de tabac, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales, la lutte contre la discrimination.

FORMATION 1 JOUR

INTER ENTREPRISES - 7 HEURES - 6 A 15 PARTICIPANTS

PARTIE I. - PRESENTATION DE LA FORMATION

I ET II - L'OBLIGATION DE FORMATION, LE PERMIS D'EXPLOITATION

PARTIE II. - LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

I - LES SOURCES DE DROIT ET LES APPLICATIONS

II - LA CODIFICATION DES DEBITS DE BOISSONS DANS LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

III ET IV - LA POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE, ADMINISTRATIVE SPECIALE

PARTIE III. - CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS (CAFE, BRASSERIE, RESTAURANT...)

I ET II - LES CONDITIONS LIEES A LA LICENCE, LIEES A LA PERSONNE

III - LES DECLARATIONS PREALABLES A L'OUVERTURE

IV ET IV BIS - LA VIE D'UNE LICENCE, LES DEBITS TEMPORAIRES

PARTIE III BIS - LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

I - LES FERMETURES ADMINISTRATIVES DES DEBITS DE BOISSONS ET DES RESTAURANTS

II - LES FERMETURES JUDICIAIRES DES DEBITS DE BOISSONS

PARTIE IV. - LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

I - LES OBLIGATIONS LIEES A L'ETABLISSEMENT

II - OBLIGATIONS DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

III - OBLIGATIONS DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC

PARTIE V. - REGLEMENTATION LOCALE

I - ARRETES PREFECTORAUX ET MUNICIPAUX RELATIFS A L'INSTALLATION

II - ARRETES PREFECTORAUX ET MUNICIPAUX RELATIFS A L'EXPLOITATION

III - LES ACTEURS PUBLICS OU PARAPUBLICS A VOS COTES.

PARTIE VI. - EVALUATION FINALE DES CONNAISSANCES ACQUISES

UMiH FORMATION

- Siège social